

Correctif apporté au Rapport d'organisation des services de la patientèle inscrite (ROSPI)

À compter du 26 mai 2016, un correctif sera apporté à la production du *Rapport d'organisation des services de la patientèle inscrite* (ROSPI). Ce correctif nécessite une mise à jour des données pour toutes les périodes disponibles pour ce rapport. Il vise à inclure aux indicateurs du ROSPI les situations où un médecin pratique dans un point de service d'un GMF, alors qu'il n'est pas partenaire dans ce GMF.

Si cette situation est la vôtre, nous vous incitons à produire de nouveau votre ROSPI pour chacun des lieux disponibles dans le service en ligne *Rapports informationnels – Portrait de la pratique*. Si vous avez effectué des changements rétroactifs à l'inscription de vos patients (par exemple, le changement de lieu de suivi) ou des ajustements à la facturation des services pour votre patientèle, les données de votre ROSPI seront aussi mises à jour.

19 mai 2016